

PROJET PORTANT SUR L'APATRIDIE

Enquête sur les populations à risque d'apatridie en République de Guinée et au Burkina Faso

I. CONTEXTE DE L'ENQUETE

Les Etats membres de la CEDEAO ont adopté en 2017 un Plan d'Action pour l'éradication de l'apatridie, dit «Plan d'action de Banjul». Ce plan est soutenu par les organisations de la société civile ouest africaines, le HCR et Open Society Initiative for West AFRICA, qui en plus, conduit un plaidoyer visant l'adoption d'un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif au droit à la nationalité en Afrique. Le Plan d'Action sous régional a aussi servi de cadre pour l'élaboration de plans d'action nationaux devant comprendre entre autres, la mise en place de Points Focaux Apatridie dans les pays membres. Pour soutenir le plaidoyer pour l'adoption du Protocole additionnel avec des données pertinentes, les organisations de la société civile que sont le WARIPNET, l'IRRI et la CICA, ayant obtenu le soutien financier et technique de OSIWA et d'AfRO, ont mené une recherche qui s'inscrit en droite ligne du Plan d'action de Banjul, notamment en son objectif 2.1 relatif à la recherche, l'analyse et la diffusion de données sur l'apatridie, lequel vise à améliorer la situation décrite sous l'action 8 de ce Plan de Banjul concernant le manque de données de base sur le phénomène de l'apatridie en Afrique de l'Ouest.

C'est donc partant de ce constat d'absence de données fiables et renseignées sur l'apatridie que ces organisations (WARIPNET,IRRI et CICA), en partenariat avec OSIWA et AfRO ont initié une recherche pour comprendre le phénomène de l'apatridie, identifier les populations à risque d'apatridie en Guinée et au Burkina Faso, les principales difficultés et obstacles qu'elles rencontrent et les stratégies à mettre en œuvre pour résoudre ces difficultés et obstacles et accélérer l'éradication de l'apatridie.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif global du projet consiste à identifier les personnes et les groupes de personnes à risque d'apatridie en Guinée et au Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Examiner les gaps dans les procédures et législations d'acquisition de la nationalité en République de Guinée et au Burkina Faso,
2. Cerner les difficultés et les obstacles auxquels font face les populations à risque d'apatridie,
3. Formuler des stratégies et des recommandations pouvant aider à résoudre les problèmes identifiés.

Les résultats attendus de cette recherche sont les suivants :

1. Les populations à risque d'apatridie sont identifiées,
2. Des stratégies pouvant aider à résoudre les problèmes sont formulées,
3. Les points focaux sont informés des problèmes identifiés,
4. Les points focaux sont mis en relation avec des organisations de la société civile travaillant dans le domaine,
5. Des informations sont collectées et compilées dans un rapport.

III. PRINCIPALES ACTIVITES

Déclinés en termes d'activités, l'atteinte de ces objectifs nécessite la conduite des activités suivantes :

1. Mener une recherche documentaire sur le sujet, auprès des services de l'Etat concernés (Ministères de la justice, Assemblée nationale) et des ONG actives dans le domaine,
2. Organiser un atelier méthodologique,
3. Conduire des missions de recherche de terrain dans les deux pays,
4. S'entretenir avec des personnes à risque d'apatridie, les autorités et les responsables d'ONG, tant au niveau national qu'au niveau déconcentré,
5. Organiser deux ateliers de validation (à raison d'un atelier par pays),
6. Publier les conclusions et recommandations de la recherche,
7. Organiser des activités de plaidoyer autour des recommandations.

IV. RESULTATS DE LA RECHERCHE

Au terme de cette première phase d'exécution du projet les résultats suivants ont été atteints :

Activité 1 : La recherche documentaire

La recherche s'est appuyée sur la documentation disponible relative à l'apatridie dans la sous-région, notamment les instruments internationaux et régionaux relatifs à l'apatridie, les droits humains des réfugiés (Convention de 1954, Plan d'Action de Banjul, etc.), les lois guinéennes et burkinabé encadrant la nationalité et l'état civil (La Stratégie nationale de la Réforme et de la Modernisation de l'Etat Civil en Guinée, Les Codes Civils de la Guinée et du Burkina Faso.) et les plans d'action de ces deux pays pour l'éradication de l'Apatridie.

Si en République de Guinée, la documentation était essentiellement composée de ces sources officielles, au Burkina Faso, l'équipe de recherche a eu accès, sur le terrain de la recherche à une étude récente menée par une Consultante indépendante sur le phénomène de l'apatridie dans le pays.

Cette phase de recherche documentaire, menée globalement entre le 20 février et le 7 mars 2019 mais s'est aussi quelque peu prolongée durant la recherche de terrain au Burkina Faso, du 28 avril au 3 mai 2019. La prolongation de la recherche sur le terrain burkinabé a été rendue nécessaire par l'insuffisance des sources documentaires jusque-là disponibles, et a été une opportunité pour rencontrer des experts locaux et disposer des documents récents et non encore publiés sur le sujet de l'apatridie au

Burkina. La recherche documentaire a permis de faire des synthèses sur le cadre juridique et institutionnel et sur les réformes envisagées pour améliorer l'état-civil, notamment son renforcement et sa modernisation (avec les logiciels CITOYEN et Icivil) ainsi que les lois sur la nationalité, les données secondaires sur l'apatridie, ses causes, ses effets et les solutions envisagées à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et dans les deux pays ciblés pour son éradication.

La collecte et l'analyse de ces données ont facilité l'élaboration des outils d'enquête de terrain dont le questionnaire aux personnes à risque d'apatridie et deux guides d'entretien, un guide d'entretien collectif pour les focus groups des personnes à risque et un guide d'entretien individuel pour les institutions nationales et déconcentrées et les organisations de la société civile locale. Ces outils ont été revus, corrigés, enrichis et validés par l'Atelier Méthodologique convoqué à cet effet à Dakar en février 2019.

Activité 2 : Organisation de l'atelier méthodologique :

L'atelier méthodologique a été organisé le 23 février 2019, en présence de représentants d'organisations de la société civile travaillant sur le sujet soit de l'apatridie soit sur la question de l'état civil ou sur des thématiques connexes. Il y avait aussi des personnes ressources de OSIWA et du milieu universitaire.

L'atelier méthodologique a permis de partager les conclusions préliminaires de la revue documentaire et valider le contenu et la forme des outils d'enquête que sont le questionnaire, le guide d'entretien collectif en direction des personnes à risque et le guide d'entretien individuel en direction des institutions et des organisations, d'affiner la méthodologie de recherche et de préparer les missions d'enquête de terrain qui devaient être déployées en Guinée et au Burkina Faso.

Activité 3 : Conduire des missions de recherche de terrain dans les deux pays

1- La mission d'enquête en République de Guinée

Du 10 au 17 mars 2019, une mission de recherche a été déployée en Guinée sous la conduite de Djibril Baldé, représentant de IRRI. Cette mission était composée en plus de Dr. Sidy Sissoko chercheur à l'UCAD et de Messieurs Samoura Moussa et Alpha Mamadou Diallo membres de la section RADDHO de la République de Guinée comme facilitateurs au niveau local, chargés d'organiser les rencontres avec les personnes ciblées et de guider les chercheurs dans Conakry et à Forécariah.

En Guinée, les chercheurs ont pu s'entretenir sur les causes de l'apatridie, les contraintes rencontrées par les apatrides et les solutions préconisées avec des groupes à risque d'apatridie à Conakry et à Forécariah, en Guinée composés d'anciens et de nouveaux réfugiés.

A Conakry, les groupes rencontrés sont constitués d'anciens réfugiés originaires du Libéria, de la Sierra Léone, de la Côte d'Ivoire, mais aussi du Rwanda, et du Burundi. Ces anciens réfugiés sont dans leur majorité confrontés à la cessation de la tutelle de l'UNHCR du fait de la fin des conflits dans leurs pays d'origine, alors qu'ils ne souhaitent ni retourner dans leur pays, ni être naturalisés en Guinée.

A Forécariah, situé proche de la frontière avec la Sierra Léone, les chercheurs ont rencontré des ressortissants sierra-léonais parmi plus de 200 personnes qui se sentaient menacés dans leur pays et qui ont traversé la frontière pour se réfugier en Guinée.

A Conakry les chercheurs ont aussi rencontré les responsables locaux de l'UNHCR dont les chargés des réfugiés et des apatrides, les chefs des services administratifs et judiciaires en charge des questions d'état-civil, de nationalité et d'apatridie au Ministère des Affaires Etrangères et à la Direction de la Modernisation de l'Etat-Civil, les responsables d'OSIWA et les représentants des ONG locales engagés dans la réduction de l'apatridie en Guinée. En tant que personnes-ressources, ces responsables de services publics et d'organisations nationales et internationales ont aidé les chercheurs à affiner leurs cibles, notamment en rappelant que la région de Kankan située à plus de 600 km ne serait pas plus intéressante à visiter que la ville de Forécariah qui venait d'accueillir des réfugiés sierra-léonais. Ces recommandations ainsi que des informations sur les personnes en charge des réfugiés à Forécariah ont permis aux chercheurs d'adapter la recherche de terrain aux contraintes de temps (il aurait fallu au moins 2 jours fermes pour aller et revenir de Kankan) et à la pertinence des données à collecter.

Durant leur séjours les chercheurs ont administré les outils d'enquête élaborés durant les premières phases de la recherche et organisé des entretiens individuels et des focus groupes avec les groupes à risque à Conakry que sont les anciens réfugiés originaires du Liberia, de la Sierra Léone, de la Cote d'Ivoire, du Rwanda, du Burundi et de la République Démocratique du Congo. Ils ont de même eut un entretien avec le Préfet de Forécariah et organisé un focus group avec une dizaine de personne parmi les sierra-léonais réfugiés dans cette localité frontalière.

Les acteurs des services administratifs et les membres des organisations de la société civile ont été interrogés sur la base d'un guide d'entretien individuel. Si ces derniers n'ont pas été disponibles pour participer à un focus group d'une dizaine d'acteurs en début de mission, ils ont néanmoins contribué collectivement à la recherche grâce à un atelier de débriefing sur les résultats préliminaires organisé en fin de mission avec la facilitation d'OSIWA Conakry

Ce débriefing a permis de constater que le Point Focal Apatridie en Guinée désigné officiellement est placé sous la supervision du Ministère de la Justice. Cependant, même si le point est fonctionnel et participe activement aux activités visant à l'élimination de l'apatride, son coordonnateur n'était pas encore disponible pour rencontrer l'équipe pendant la durée de la mission, ce qui limitait l'atteinte des Résultats Attendus 3 et 4.

2- La mission d'enquête à Ouagadougou, au Burkina Faso,

Du 28 avril au 3 mars, une mission d'enquête a été déployée au Burkina Faso dans la ville de Ouagadougou avec comme Chef de mission Amon Dongo, représentant de CICA. Cette mission était composée en plus de Dr. Sidy Sissoko, chercheur à l'UCAD et de Monsieur Amadou Compaoré comme facilitateur au niveau local.

Durant cette période, les chercheurs ont rencontré les personnes en charge de l'Apatridie dans les institutions nationales et au HCR, ainsi que des représentants des organisations de la société civile et des personnes à risque d'apatridie, avec la facilitation du *Collectif de Lutte contre l'Injustice et la Stigmatisation* au Burkina Faso, pour collecter des informations sur la situation et les caractéristiques des personnes à risque, des contraintes qu'elles rencontrent ainsi que des propositions de solutions. Ils ont eu aussi des entretiens avec des chercheurs de l'Université Joseph Ki-Zerbo travaillant sur les questions d'apatridie.

V. DEFIS ET OPPORTUNITES

Les chercheurs ont rencontrés des difficultés notables dans la conduite de cette recherche. En effet, à la faiblesse de la littérature disponible sur les risques d'apatridie dans les deux pays ciblés, sont venues s'ajouter les contraintes de temps liées à l'étroitesse du temps imparti pour les missions de terrain (5 à 6 jours ouvrables pour chaque pays). Une bonne connaissance des niches d'apatridie à travers les ressources documentaires et plus de temps consacré à la recherche de terrain auraient permis de cerner de manière plus précise les zones à investiguer en Guinée et au Burkina Faso.

Si en Guinée, les personnes-ressources parmi les acteurs des services publics et des ONG locales ont attiré l'attention des chercheurs sur la pertinence du choix des sites à visiter et recommandé le remplacement de Kankan par Forécariah, au Burkina Faso, les responsables du Mouvement Burkinabé pour la défense des Droits de l'Homme qui avaient été contactés par le chef de mission pour assister les chercheurs étaient absents du pays au moment de l'arrivée de l'équipe, qui n'a pu les rencontrer qu'en fin de mission. Il s'y ajoute que dans ce pays, la période de la mission correspondait avec l'aggravation de l'insécurité dans les zones frontalières (à l'Est, vers le Niger à l'Ouest et au Nord vers le Mali) où des niches de personnes à risque d'apatridie avaient été ciblées, et était fortement déconseillé à un étranger de s'y rendre sans une bonne préparation et sans un guide averti des dangers potentiels. De ce fait, le focus group destiné aux personnes à risque dans ces zones frontalières a été délocalisé à l'Université Joseph Ki-Zerbo avec des étudiants originaires des régions du Nord, du Sahel et de l'Est.

VI. RECOMMANDATIONS

Pour une meilleure organisation d'une recherche exploratoire sur les personnes à risque d'apatridie, il est nécessaire de tenir compte des recommandations suivantes :

1. Allouer aux équipes une durée de mission suffisante pour permettre : a) la collecte de données secondaires disponibles auprès des acteurs locaux mais n'ayant pas fait l'objet de publication, qui viendront étoffer celles disponibles auprès des institutions et dans le web, et b) une collecte de données primaires plus efficace avec des cibles suffisamment mises en confiance du fait de la sensibilité du sujet de la recherche ;
2. Assurer le déploiement des chercheurs dans les zones d'insécurité avec une assistance locale préparée à cet effet, ainsi que les garanties et assurances appropriées.

Pour une bonne utilisation des données collectées, il est important de tenir compte des recommandations suivantes

3. Assurer l'implication des points focaux et des autres acteurs stratégiques potentiels dès la phase de préparation de la mission de terrain et les inciter à suivre les principales étapes de la mission et à apporter leurs contributions au rapport préliminaire ;

Prévoir une mission de restitution auprès des acteurs locaux concernés dès la fin de la mission de terrain, et un atelier plus large de partage des résultats au niveau national après approbation du rapport de la mission de recherche.

CONCLUSION

Les données collectées durant la revue documentaire et durant les missions de terrain, notamment sur le questionnaire, le guide d'entretien collectif et le guide d'entretien individuel sont en cours de traitement et de validation. Elles seront ensuite analysées avec les méthodes de l'analyse quantitative pour déterminer les cumuls, et de l'analyse qualitative pour déterminer les contenus et les significations des perceptions recueillies. Ces analyses donneront lieu à une compilation des résultats sous forme d'un rapport.

Enfin, il est prévu l'organisation de deux ateliers de validation, un en Guinée et un autre au Burkina Faso, à l'issue des quels le rapport de recherche fera l'objet de publication. Les données du rapport de recherche serviront à la construction d'argumentaires pour un plaidoyer de nos différentes organisations auprès des autorités pour le renforcement de la lutte contre l'apatridie dans nos pays respectifs.